



FEVRIER 2022

## RENCONTRE DRH / SYNDICATS FO - SUD - UNSA DU 04 FEVRIER 2022

En l'absence de M. BISOT-LEFEBVRE, DGA, en charge du dossier « Agenda social », il est revenu à Mme MOLLER, Directrice des Ressources Humaines, de nous faire la présentation de la mise en œuvre d'un « RIFSEEP-II », qui constitue l'un des trois piliers de l'Agenda social recouvrant :

- **La qualité de vie au travail**
- **Les parcours professionnels**
- **Le pouvoir d'achat**

*Ce sont les vice-présidents RH et finances qui ont rappelé le cadre général de ce chantier en juillet 2021 : « sur le volet du pouvoir d'achat, l'objectif reste d'améliorer la reconnaissance du travail réalisé et de soutenir le pouvoir d'achat. La revalorisation du pouvoir d'achat pourrait concerner aussi bien la rémunération via le régime indemnitaire que l'évolution des dispositifs d'action sociale. »*

Pour ce faire, la première phase de l'Agenda social, qui court jusqu'à l'automne 2022, verra la mobilisation d'une enveloppe financière maximale de 2 M€ par le biais du régime indemnitaire (pour rappel, une enveloppe de 5 M€ a été définie pour le mandat 2020-2026).

En cohérence avec l'engagement politique, la priorité est de **favoriser l'égalité entre les filières** (rémunération égale pour responsabilités, expertises ou contraintes égales...) et d'assurer une **plus grande égalité entre les femmes et les hommes**.

Les élus et l'administration ont ainsi proposé de :

➡ **Revaloriser l'indemnité de fonction des postes de catégorie B et de catégorie A**, soit environ 2 800 agents-es (non concernés la filière technique et les agents-es ne relevant du RIFSEEP) **en consacrant à cette mesure 1,7 M€**.

➡ **Procéder à des mesures de revalorisation de certains montants des indemnités de sujétion** en faveur des agents-es de catégorie C relevant de métiers marqués par une forte pénibilité : Services de la Voirie, des Espaces Verts, de l'Assainissement et de PVA.

**Seuls-es les collègues de ces 4 services bénéficieront d'une enveloppe estimée à 0,3 M€.**



## **REACTIONS DES SYNDICATS FO - SUD – UNSA**

Les remarques et observations que nous avons formulées lors de cet échange ont été reprises dans le mail que nous avons adressé à Mme MOLLER, dont extrait ci-après :

*Bonjour Madame MOLLER,*

*Comme suite à la rencontre du 4 février dernier avec Monsieur DERN et vous-même portant notamment sur l'agenda social, l'intersyndicale FO – SUD – UNSA vous fait part de ses revendications.*

*Nous tenons à rappeler, encore une fois, que nous déplorons l'absence de mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents-es de la catégorie C, hormis, une mesure catégorielle bénéficiant à un nombre limité de services.*

*Les agents de catégorie C sont également impactés, comme l'ensemble de la population, par les hausses inflationnistes (énergie, carburant, alimentation...).*

*Sur une enveloppe de 2 millions d'euros, seulement 300 000 euros sont alloués au pouvoir d'achat de certains-es agents-es de catégorie C.*

*Nous souhaitons que les demandes suivantes, portées depuis des années par l'intersyndicale*

**FO – SUD – UNSA**, soient également prises en compte :

- *Revalorisation du complément de régime indemnitaire du mois d'avril*
- *Reconnaissance de la pénibilité du métier d'ATSEM en leur attribuant une indemnité de sujétion*
- *Participation de l'employeur aux frais de repas des agents-es aux horaires atypiques*
- *Exclusion des « indemnisations » du calcul de l'assiette des chèques-vacances*

*La pérennisation du chèque cadeau « Noël » pourrait également être envisagée dans ce cadre.*

*Sincères salutations,*

*L'intersyndicale FO-SUD-UNSA*

**Retrouvez toutes les informations de nos syndicats  
sur notre page « Sharecan » dans TOTEMS**

<https://sharecan.strasbourg.eu/equipe/FOUNSAUD>